

CQP Opérateur(trice) de fabrication des industries chimiques

OUTIL N°5

MODE D'EMPLOI DE L'ÉVALUATION DES CQP DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Vous allez conduire **l'évaluation des compétences** d'un candidat à un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) des industries chimiques.

Pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche, nous vous invitons à lire attentivement le présent document. Cela vous permettra notamment de préparer l'évaluation.

Ce mode d'emploi concerne **l'évaluation des compétences d'un candidat suite à un parcours de développement des compétences**.

Ce mode d'emploi de l'évaluation doit être à disposition de chacun des évaluateurs.

L'évaluation des compétences suite à un parcours de développement des compétences



LES ACTEURS DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

 Le candidat

 Deux évaluateurs :

- Un **professionnel du métier** : pour les salariés des industries chimiques, c'est le responsable hiérarchique du candidat ou son représentant,
- Un **évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques**. La liste des évaluateurs habilités par la CPNE est consultable sur le site de l'observatoire de branche www.observatoiredelachimie.fr

PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Quand faut-il organiser l'évaluation ?

L'évaluation intervient lorsque les compétences sont acquises, après une période de mise en pratique de ces compétences en situation professionnelle.

Elle peut se dérouler en différentes étapes, au fur et à mesure de l'acquisition des compétences. Elle peut également se dérouler en une seule étape, sur l'ensemble des compétences.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, l'évaluation se déroule dans le dernier mois de la période en entreprise, en fin de contrat. Lorsqu'il n'est pas possible d'organiser certaines situations professionnelles en entreprise, l'évaluation peut s'appuyer sur des situations professionnelles reconstituées, organisées en centre de formation.

Comment préparer l'évaluation ?

Les référentiels du CQP sont présentés au candidat en début de démarche.

L'évaluation se déroule **sous la forme d'un entretien** entre les évaluateurs et le candidat. Pour certaines compétences, elle peut être **complétée par une observation** des activités du candidat en situation de travail et/ou par la **production d'un document écrit** par le candidat.



L'outil 4 « Guide d'évaluation des compétences » doit être utilisé pour l'entretien.

📌 Observation en situation professionnelle :

- L'observation peut être réalisée par l'un des évaluateurs uniquement, par exemple le responsable hiérarchique. Il n'est pas nécessaire de mobiliser les 2 évaluateurs
- L'observation doit se dérouler avant l'entretien d'évaluation. En aucun cas, elle ne peut être réalisée par un évaluateur de l'organisme qui assure la formation
- L'observation doit s'appuyer sur le guide d'évaluation des compétences (outil 4) et notamment sur les résultats attendus observables et/ou mesurables
- Les résultats de l'observation doivent être présentés lors de l'entretien par l'évaluateur qui l'a réalisée

📌 Préparation de l'entretien :

- Le candidat et les évaluateurs doivent prendre connaissance des documents et des éléments sur lesquels l'entretien va s'appuyer. Ils doivent donc leur être communiqués avant l'entretien
- Le candidat rassemble les différents éléments issus de son activité professionnelle ou de sa période de mise en pratique en situation professionnelle
- Les évaluateurs rassemblent également les différents éléments permettant d'apprécier l'activité professionnelle du candidat

📌 L'évaluateur habilité par la CPNE vérifie les points clés suivants avant l'entretien d'évaluation :

- Le candidat a été informé au préalable de l'objectif et des modalités de déroulement de l'entretien ainsi que des suites de l'entretien sur la validation du CQP
- Le document « Préparation de l'évaluation des compétences par le candidat » a été transmis au candidat et à son responsable hiérarchique
- Le professionnel du métier a été informé de l'objectif et du déroulement de l'entretien, de son rôle durant l'entretien. Le guide d'évaluation des compétences lui a été transmis
- Le candidat a rassemblé les différents éléments issus de son activité professionnelle en fonction du CQP
- Le professionnel du métier a rassemblé les différents éléments permettant d'apprécier l'activité professionnelle du candidat

DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation se déroule sous la forme d'un entretien entre les évaluateurs et le candidat. Dans la plupart des cas, cet entretien est basé sur le bilan des activités réalisées durant une période et sur les différents documents et éléments issus de cette activité. Pour certaines compétences, il peut être basé également sur un questionnement du candidat ou sur les résultats d'une observation directe des activités.

Chaque compétence est évaluée à l'aide des critères d'évaluation qui permettent de rendre l'évaluation plus objective en indiquant des éléments mesurables. Ces critères d'évaluation, identiques pour tous les candidats, permettent de garantir la valeur du CQP délivré.



L'outil 4 « Guide d'évaluation des compétences » doit être utilisé pour l'entretien.

Le tuteur et le formateur peuvent assister à l'entretien d'évaluation des compétences en tant qu'observateurs.



L'évaluation doit être **formelle**, organisée selon les indications figurant dans le **guide d'évaluation des compétences** (outil 4) et ne saurait **en aucun cas se limiter à une simple appréciation** d'ordre général de la part des évaluateurs.

L'entretien d'évaluation doit être **préparé** par les évaluateurs et le candidat, et **planifié**.

L'évaluation finale est menée par l'évaluateur habilité par la CPNE. C'est lui, en effet, qui décide de valider ou non la compétence après concertation avec les autres évaluateurs.

À la fin de l'évaluation des compétences, l'évaluateur habilité par la CPNE saisit le résultat de l'évaluation, ses observations et celles du candidat dans Certifi@. Il télécharge le guide d'évaluation des compétences. L'évaluateur métier saisit dans Certifi@, sur invitation de l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques, ses observations sur l'évaluation.

Une fois l'évaluation des compétences réalisées, les résultats de l'évaluation et les observations des évaluateurs et du candidat saisis dans Certifi@, le candidat peut être inscrit à un jury paritaire national. Le jury paritaire national est chargé de statuer sur la délivrance (totale ou partielle) ou la non délivrance du CQP au candidat.